

MAIRIE DE SAINT-JEAN-DES-VIGNES
PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 31 MAI 2024

Etaient présents :

Denis BARROT

Philippe BOUTEILLE

Alexandra CHEVALIER

Pierre LUCIANI

Eric MARCEL

Edward MORGAN

Mélanie PEREZ

Camille ROBESSON

Membres en exercice : 10

Membres présents : 8

Membres excusés : Eric DUTRIEVOZ – Guy FRACHE

Convocation : du 27 mai 2024

Secrétaire de séance : Pierre LUCIANI

Le conseil municipal s'est réuni en séance publique le vendredi 31 mai 2024 à 19h30 en mairie sous la présidence du Maire Monsieur Philippe Bouteille.

Après lecture et approbation du compte rendu de la séance précédente, les points inscrits à l'ordre du jour sont successivement examinés.

CONVENTION DE PARTENARIAT RELATIVE A L'ORGANISATION D'UN SPECTACLE DES COMPAGNIES DE THEATRE AMATEUR DU TERRITOIRE BEAUJOLAIS DES PIERRES DOREES

Des Communes de la Communauté de Communes Beaujolais Pierres Dorées (CCBPD) souhaitent mutualiser leurs moyens afin d'organiser un spectacle commun associant les compagnies de théâtre amateur du territoire Beaujolais Pierres Dorées. Ce projet concerne 8 des 14 compagnies de théâtre recensées sur le territoire Beaujolais Pierres Dorées pour un spectacle dont le thème est « A table ».

Au regard des objectifs poursuivis par les communes partenaires à des fins de réalisation d'un spectacle commun et de l'intérêt pour le territoire, les communes décident de porter conjointement le projet.

Les Communes Partenaires s'engagent à organiser et financer cet événement culturel qui contribue au rayonnement culturel local du territoire Beaujolais Pierres Dorées.

La représentation aura lieu le 19 octobre 2024 au Domaine des communes situé à Anse, mis à disposition gracieusement par la Communauté de communes Beaujolais Pierres Dorées.

Pour ce faire, une convention doit être signée. Cette dernière a pour objet de définir les conditions et modalités de mise en œuvre dans lesquelles les Partenaires s'engagent à organiser et financer conjointement le projet. La participation de la Commune de Saint-Jean-des-Vignes est fixée à 95.8€, montant calculé au

regard du nombre d'habitants qu'elle compte. La commune de Morancé assure le portage administratif de l'événement.

→ **Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal APPROUVE la participation de Saint-Jean-des-Vignes à l'organisation de ce spectacle, et DONNE AUTORISATION à Monsieur le Maire de signer la convention et les éventuels documents nécessaires à la mise en œuvre de celle-ci.**

FINANCES

1/ Présentation du plan stratégique

L'Adjointe aux finances présente le plan stratégique communal 2024 au Conseil Municipal. Elle commence par rappeler l'objectif principal qui consiste à conserver 100 000€ en trésorerie pour le mandat suivant, soit pour début 2026. Elle rappelle également les points majeurs de stratégie d'investissement financière à savoir : une capacité d'investissement annuelle sur fonds propres de 20 000€ sur des travaux ou achats d'investissement, et la possibilité d'emprunter un maximum de 200 000€ sur 10 ans à partir de 2026.

Les dix leviers financiers identifiés et travaillés depuis le début de l'année 2024 sont ensuite présentés chacun à leur tour.

2/ Prime de pouvoir d'achat exceptionnelle pour les agents territoriaux

Le Maire rappelle au conseil municipal que le décret n° 2023-1106 du 31 octobre 2023 permet aux organes délibérants d'une collectivité territoriale ou de ses établissements publics administratifs d'instituer pour certains agents publics une "prime de pouvoir d'achat exceptionnelle forfaitaire". Il appartient au conseil municipal de se prononcer sur l'institution et les montants de cette prime. Le Comité Social Territorial (placé auprès du Centre de Gestion du Rhône) a étudié le dossier en date du 27/05/2024 et a émis un avis favorable à l'unanimité.

Les 5 agents territoriaux de la commune sont éligibles à cette prime. Leurs rémunérations se situent dans les deux premiers paliers.

Rémunération brute perçue au titre de la période courant du 1er juillet 2022 au 30 juin 2023	Montant brut maximum de la prime de pouvoir d'achat
<u>Inférieure ou égale à 23 700 €</u>	<u>800€</u>
<u>Supérieure à 23 700 € et inférieure ou égale à 27 300 €</u>	<u>700 €</u>
Supérieure à 27 300 € et inférieure ou égale à 29 160 €	600 €
Supérieure à 29 160 € et inférieure ou égale à 30 840 €	500 €
Supérieure à 30 840 € et inférieure ou égale à 32 280 €	400 €
Supérieure à 32 280 € et inférieure ou égale à 33 600 €	350 €
Supérieure à 33 600 € et inférieure ou égale à 39 000 €	300 €

Monsieur le Maire et Madame l'Adjointe aux finances proposent d'opter pour le montant maximum de prime maximum à proratiser en fonction du temps de travail de chacun des agents et du palier de rémunération et à verser en une fois avant le 30 juin prochain. Cette prime représente entre 549€ et 640€ brut par agent, le cout total est d'environ 3650€ pour la commune.

→ **Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, APPROUVE la proposition de prime du pouvoir d'achat exceptionnelle qui sera versée en juin aux 5 agents communaux.**

3/ Décision modificative sur section d'investissement pour régularisation d'écritures comptables

La trésorerie a demandé à la Commune de corriger trois erreurs de mandatements d'emprunts réalisés en 2013 et 2018 (inversion des montants d'intérêts et de capital pour deux erreurs, oubli d'écriture comptable des frais de dossier). Ces régularisations n'auront pas d'impacts financiers pour la Commune (les paiements sont à jour, seules les écritures sont erronées). Toutefois, le passage des écritures nécessite l'adoption d'une décision modificative sur section d'investissement.

→ Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, **APPROUVE** la décision modificative consistant à passer 838.28€ du compte d'investissement 212 « agencement et aménagements de terrain » vers le compte d'investissement 1641 « emprunt (remboursement du capital) ».

ACTUALITES DU CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS

L'élu en charge des affaires scolaires et l'élu en charge de l'animation-culture font part des actualités du Conseil Municipal des Enfants très actif en cette fin d'année scolaire avec :

- Le marché aux fleurs qui s'est tenu le 18 mai et un connu un franc succès (200€ de bénéfices reversés à l'école pour les projets nature),
- La balade à la découverte de traces d'animaux organisée à Alix le 1^{er} juin à Alix avec d'autres CME des villages alentours,
- La visite de la gendarmerie prévue le 15 juin prochain auprès du lieutenant CAMUSET,
- La publication prochaine de la gazette du CME que vous trouverez dans votre boîte aux lettres dans les semaines à venir.

Pour l'année 2024-2025, l'élection du nouveau CME a eu lieu le 23 mai et a permis l'élection de trois nouveaux conseillers : Julie SOARES DE SOUZA, Raphael AUCLAIRE et Ophélie MORGAN (en plus de Capucine SALENGRO, Candice CHEVALIER et Maxence BACOT qui étaient conseillers en 2023-2024 et le restent en 2024-2025). Le premier conseil municipal des enfants de la nouvelle équipe est prévu le 13 juin prochain.

PROJETS VOIRIE

Le service voirie de la CCBPD a répondu aux différentes demandes présentées ou représentées le 2 avril dernier lors d'une rencontre organisée sur site. Voici le récapitulatif des propositions faites :

Projet	Devis TTC	Date prévisionnelle de travaux
Budget enveloppe travaux d'investissement voirie à début 2024 : 320 324.13€ (40 000€ versés pour 2024)		
Réfection haut chemin de Piémont	17 115€	Avant l'été
Problème de ruissellement montée Grappilleurs	1 956€	Avant l'été
Problème de ruissellement chemin du Cuvier	3 420€	Avant l'été
Réfection du mur chemin des Sarments	8 688 € payé par la CCBPD	Automne
Trottoir RD30	63 373€	Octobre
TOTAL PREVISIONNEL 2024	85 864€	
Reste prévisionnel sur l'enveloppe travaux d'investissement voirie à fin 2024 : 234 460.13€ (sachant que chaque année seront versés 40 000€ sur l'enveloppe investissement à compter de 2024)		

Les conseillers ont échangé sur les différents projets de travaux et en particulier sur celui de la mise en place d'un trottoir sur la RD30 (haut de la route des Pierres Dorées). Dans leur globalité, l'ensemble des 5 projets sont retenus par le Conseil Municipal qui souhaite néanmoins apporter quelques modifications sur le projet de trottoir. La commission voirie se réunira pour en discuter. Par ailleurs, en amont du lancement de chaque chantier, il est à prévoir avec la CCBPD une réunion de lancement pour sécuriser la bonne prise en compte des demandes de la Commune.

L'élu en charge de la voirie a précisé que le fauchage des routes communales était en cours depuis jeudi 30 mai et se terminerait courant de semaine du 3 juin.

QUESTIONS DIVERSES

- **Fleurissement** :
 - L'élue en charge du fleurissement a fait un retour sur le déroulé de la journée de plantation qui a eu lieu le samedi 25 mai. Quelques d'habitants ont répondu présents au rendez-vous (4 adultes et quelques enfants). Les fleurs fournies par le nouveau fournisseur démarché cette année sont de bonne qualité. Pour l'année prochaine, l'élue en charge du fleurissement prévoit de mettre davantage de plantes pluriannuelles et prévoit d'insérer une information sur la date de plantation dans le colis des anciens.
 - Une animation est proposée par « *Les ateliers de Marie Mairie* » aux enfants de 6 à 16 ans le samedi 8 juin sur le thème de « l'art au jardin ». Celles et ceux qui sont intéressés peuvent s'inscrire par mail auprès de la Mairie.
 - Il n'est pas prévue la participation de Saint-Jean-des-Vignes au concours du fleurissement de la CCBPD pour cette année.
 - Des élus prévoient de travailler la mobilisation des habitants pour les sessions d'entretien des massifs prévues un mercredi sur deux de juin à octobre. Si vous êtes intéressés pour y prendre part, que vous soyez jardinier confirmé ou jardinier en herbes, n'hésitez pas à revenir vers nous.

- **Ambroisie** : à la demande de la préfecture du Rhône, Edward MORGAN a accepté d'être désigné comme référent élu en plus d'un référent agent technique pour signaler, surveiller, prévenir et lutter contre la prolifération de l'ambroisie.

- **Journée de l'environnement** : pas d'élu référent pour Saint-Jean-des-Vignes pour participer à l'opération organisée par 8 communes des alentours sur le nettoyage des villages chaque année au mois de mars.

- **Elections européennes** : un rappel du tour de garde a été fait en séance.

- **Plan canicule 2024** : renouvellement de l'opération canicule pour cet été. En juin, une campagne d'information va être conduite sur Panneau Pocket, panneau d'affichage et courrier ciblé pour certains habitants déjà repérés. En juillet et août, des bénévoles prendront en charge les habitants inscrits sur le registre canicule pour s'assurer que tout se passe au mieux pour eux et, au besoin, alerter les services médicaux ou sociaux dédiés.

- **Boucherie charcuterie « le bœuf doré » de Liergues** : propose de s'installer sur la commune les mardis ou mercredis après midi de 15h30 à 18h30. Le Conseil Municipal émet un avis favorable à cette proposition dont les modalités techniques restent à étudier.

- **Course des 9 clochers le 13 octobre 2024** : demande à la commune de trouver 2 signaleurs avant le 30 juin.

TOUR DE TABLE SUR L'AVANCEE DES COMMISSIONS

En fin de conseil municipal, un tour de table sur l'avancée des différentes commissions a été présenté au cours duquel ont été évoqués les sujets suivants :

- une représentation théâtrale proposée par la compagnie l'Entre Deux aura lieu en salle des fêtes communale le 7 juin prochain à 19h30,

- les élus en charge des bulletins intercommunaux des 4 communes envisagent l'organisation d'un pot ouvert aux annonceurs pour l'édition 2025,
- un nouveau référent a pris en charge le développement de notre futur site Internet auprès de la structure partenaire avec laquelle nous avons souscrit ce contrat,
- la prochaine commission « aménagements touristiques du cadre de vie de Saint-Jean-des-Vignes » aura lieu le 6 juin prochain.

**SEANCE LEVEE A 22h30.
PROCHAINS CONSEILS MUNICIPAUX :
VENDREDI 5 JUILLET 2024**

**A PARTIR DE SEPTEMBRE 2024, LES CONSEILS MUNICIPAUX AURONT LIEU CHAQUE DERNIER
VENDREDI DU MOIS (sauf juillet, aout et décembre)**